

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 10 octobre 2024**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-10-10-44 | Modification du règlement intérieur des aides facultatives en faveur du pouvoir d'achat

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 3

Convoqué le 3 oct. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moysé, Madame Murielle Mour, Madame Karine Pégon.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L123-5 et R123-2,
- La délibération n°2014-03-17-09 du Centre communal d'action sociale du 17 mars 2014, adoptant le règlement d'attribution des aides municipales facultatives,
- La délibération n°2017-09-11-10 du Centre communal d'action sociale du 11 septembre 2017, modifiant ce règlement d'attribution des aides municipales facultatives,
- La délibération n°2019-04-29-39 du Centre communal d'action sociale du 29 avril 2019, modifiant le règlement d'attribution des aides municipales facultatives,
- La délibération n°2024-06-20-34 du Centre communal d'action sociale du 20 juin 2024, modifiant le règlement d'attribution des aides municipales facultatives,

Considérant :

- La nécessité de mieux évaluer les charges des usagers en prenant en compte le coût réel des factures de gaz et d'électricité,
- La nécessité de mieux prendre en compte l'inflation et la hausses des prix de l'énergie dans les aides facultatives accordées par le CCAS,
- La nécessité de mieux cibler certains publics comme les familles monoparentales, surreprésentées dans la population de la commune et dans le public accompagné par le CCAS,
- L'impact financier mesuré de ces mesures pour le CCAS,

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le nouveau règlement d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS, annexé à la présente délibération.
- De mettre en œuvre ce nouveau règlement intérieur des aides facultatives à partir de la commission sociale du 12 décembre 2024.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "R. G. S. P.", written over a horizontal line.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20241010-2024-10-10-44-DE

Publié ou notifié : **12 NOV. 2024**